

N°D2018-03.02
République Française
Département de l'Ain

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL²

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	
En exercice :	17
Présents :	15
Absents :	01
Votants :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mil dix-huit et le vingt-trois mars à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2018.

Objet : Coupe d'affouage sur la commune déléguée d'ARBIGNIEU

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à la demande de l'Agent patrimonial de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoir en 2018 dans les forêts de la commune déléguée de ARBIGNIEU soumises au Régime Forestier, nous devons délibérer pour :

- 1) Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2018 au martelage des coupes désignées ci-après
- 2) Les coupes ont pour destination du bois de chauffage pour les particuliers.

Nota : les coupes ont été attribuées en 2018 avec un délai de 2 ans d'exploitation.

COUPES A MARTELER :

PARCELLES	LIEU DIT	N° CADASTRE	Volume estimé en M3	
			Feuillus	DESTINATION
N°112	A La BRANDONIERE	D 478	148m3	Affouage
N°120 D	A CHATONNAYE	B522	123m3	Affouage
N° 118b	MONTPELLAZ	C615	100m 3	Affouage

* sauf mention contraire les volumes sont en volumes TIGE hors houplers

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le maire rappelle que le Conseil Municipal a désigné comme GARANTS de la bonne exploitation des bois d'ARBOYS EN BUGEY, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied :

- M. JACQUET Yves
- M. PONCET Emile
- Mme MARCHANT Nathalie.
- M. PEYSSON Eric

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Monsieur le Maire ou son représentant assistera au martelage des parcelles.

Le Maire propose de délibérer dans ce sens et met cette délibération au vote.

Adoptée à l'unanimité des présents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire, Charles BERGER

Accusé de réception en préfecture
001-200053668-20180323-D2018-03-02-DE
Date de télétransmission : 27/03/2018
Date de réception préfecture : 27/03/2018